

CHARGE DE SECURITE EN ERP TYPE T

Dans un ERP de type T (établissements de spectacles, théâtres, salles de projection, etc.), les charges de sécurité correspondent à l'ensemble des obligations visant à garantir la sécurité du public contre les risques (incendie, panique, évacuation...).

Voici les principales charges à prévoir :

1. Moyens de secours contre l'incendie

Extincteurs adaptés et répartis selon la surface

Robinets d'incendie armés (RIA) si nécessaire

Systèmes d'alarme incendie (type 1 à 4 selon capacité)

Système de sécurité incendie (SSI)

2. Évacuation du public

Nombre suffisant de sorties de secours

Issues clairement signalées (panneaux lumineux)

Largeur des dégagements réglementée

Éclairage de sécurité (BAES)

3. Personnel de sécurité

Agents de sécurité incendie (SSIAP)

Formation du personnel à l'évacuation

Présence d'un responsable sécurité pendant l'exploitation

4. Installations techniques conformes

Installations électriques vérifiées régulièrement

Désenfumage (naturel ou mécanique)

Chauffage sécurisé

5. Matériaux et aménagements

Classement au feu des matériaux (M0 à M4 ou Euroclasses)

Décors et sièges non inflammables ou traités

Rideaux et tentures ignifugés

CHARGE DE SECURITE EN ERP TYPE T

6. Contrôles et obligations administratives

Registre de sécurité tenu à jour

Vérifications périodiques obligatoires (électricité, extincteurs, SSI...)

Passage de la commission de sécurité

Autorisation d'ouverture

7. Capacité et exploitation

Respect de l'effectif maximal (jauge)

Gestion des flux du public

Interdiction d'obstruer les issues

Spécificité ERP type T

Les ERP de type T (théâtres, salles de spectacles) ont des contraintes renforcées sur :

- Les décors et équipements scéniques
- Les installations électriques temporaires
- La présence de public dans l'obscurité
- Les effets spéciaux (fumée, feu, etc.)